

COMMUNE DE SAINT-CLAUDE (JURA)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; Cette note est annexée au Budget primitif et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le délai réglementaire après le vote du budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est soumis au vote des conseillers lors du conseil municipal du 26 février 2026. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

(Pour les communes de + de 3500 habitants) Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15/01/2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- avec un regard particulier sur la dette en essayant que son augmentation soit encadrée ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour information, par souci de simplification et de facilité de lecture les chiffres ont été arrondis à l'entier le plus proche.

Note de présentation du Budget Primitif 2026 Budget Principal

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations payées par les usagers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 représentent 14 654 541 € (16 012 308 € avec la reprise des résultats antérieurs et les opérations d'ordre)

Les dépenses de fonctionnement concernent toutes les dépenses récurrentes de la commune :

- Les charges à caractères général (Eau, fluides, contrats, entretien des bois, fournitures, assurance, maintenance, concours divers etc...) pour 3 579 988 €
- La prévision des charges de personnel correspond à 63.04 % des dépenses réelles de fonctionnement avec un montant de 9 034 600 €
- Les subventions aux associations pour 281 635 €
- La subvention au CCAS pour 380 000 €
- La participation à l'OGEC pour 247 000 €
- Les charges financières dont intérêts de la dette : 317 746 €
- Les provisions pour risques : 40 000 €
-

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 14 331 067 € (elles ont été réalisées à hauteur de 13 947 626 € en 2025).

- Les amortissements des immobilisations : 650 345 €
- Le virement à la section d'investissement : 1 030 896 €

Les dépenses totales de fonctionnement 2026 s'élèvent à 16 012 308 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des services payés par les usagers

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 579 988	Excédent brut reporté	1 191 732
Dépenses de personnel	9 034 600	Recettes des services	1 713 105
Autres dépenses de gestion courante	1 242 733	Impôts et taxes	8 794 352
Dépenses financières	317 746	Dotations et	3 731 788

		participations	
Dépenses exceptionnelles	10 000	Autres recettes de gestion courante	347 250
Provisions	40 000	Recettes financières	46
Atténuation de produits	106 000	Autres recettes	68 000
Total dépenses réelles	14 331 067	Total recettes réelles (avec excédent reporté)	15 846 273
Charges (écritures d'ordre entre sections)	630 345	Produits (écritures d'ordre entre sections)	166 035
Virement à la section d'investissement	1 030 896		
Total général	16 012 308	Total général	16 012 308

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 57.86%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.20%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 15.35%

Le produit estimé (*aucune notification de l'Etat à cette date*) de la fiscalité locale s'élève à **5 995 000 €**.

d) Les dotations et participations.

Les dotations et participations estimées s'élèveront à **3 731 788 €** soit une baisse d'environ **533 000 €** par rapport à l'an passé.

La Dotation Globale de Fonctionnement des communes (Dotation financière que l'Etat verse aux collectivités) évolue comme suit de 2023 à 2025 :

- 2023 : 1 960 871 €
- 2024 : 1 951 606 €
- 2025 : 2 063 815 €

Elle était de 3 029 099 € en 2019 avant la perte d'une de ces composante (DSR) consécutivement au passage en dessous du seuil de 10 000 hab de population. En 2026, il est inscrit 2 036 000 €

Le détail ci-dessous de ce qui est inscrit au BP 2026 :

- Dotation Forfaitaire des Communes : 1 132 000 €
- Dotation de solidarité rurale : 820 000 €
- Dotation nationale de péréquation : 84 000 €
- FCTVA : 3 000 €
- CAF : 734 200 € (contre 902 967 € en 2025 – prudence pour 2026 – en fonction du taux d'occupation des accueils de loisirs, crèche etc...)
- Dotation de compensation : 653 380 € (contre 790 100 € en 2025)
- Dotation aux titres sécurisés : 9 500 € (contre 17 369 € en 2025)
- Dotation exceptionnelle de l'Etat : 0 € (contre 230 000 € en 2025)
- Participations communes extérieures au frais scolaire/crèche : 133 000 €
- Autres Participations : 162 708 €

La baisse prévisionnelle est due par la :

- non reconduction de la subvention exceptionnelle de l'Etat de 230 000 € perçue en 2025.
- baisse des compensations de l'Etat sur les exonérations de bases de TF industrielles de 130 000 €
- prudence sur les Aides de la CAF concernant les services de l'Enfance et la Petite Enfance.

e) Les produits du domaine : 1 713 105 €

Les principales recettes hors remboursements de charges du CCAS et des Budgets annexes :

- Redevance et forfait stationnement : 197 000 €
- Participation des familles aux frais de restauration scolaire : 180 000 €
- Redevance familles au titre des accueils de loisirs : 170 000 €
- Occupation du domaine public 54 400 €
- Concession dans les cimetières : 35 000 €
- Redevance à caractère culturel : 35 000 €
- Droits d'entrée et vente de marchandises au Musée des Automates : 15 500 €
- Coupe de bois : 90 000 € (recette nette estimative de 29 500 €)
- Remboursement de charges locatives ou diverses : 181 090 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : le fonds vert pour financer les opérations de Relamping, ou bien la subvention de la Région pour l'aménagement du triangle touristique...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	766 630.97	Virement de la section de fonctionnement	1 030 896
Remboursement annuel capital d'emprunts	689 000	FCTVA et Taxe Aménagement	90 000
Immob. Incorporelles	458 573	Affectation de Résultat	913 185
Subventions d'Equipement	117 172	Cessions d'immobilisations	0

Immob. Corporelles	1 640 272	Taxe aménagement	1 100
Immob. En cours	1 982 067	Subventions	879 014
Opérations pour cpte tiers	78 000	Opérations pour cpte tiers	78 000
Participation	10 700	Emprunt dont 650 000 en RAR 2025	2 265 910
Charges (écritures d'ordre)	216 035	Produits (écritures d'ordre entre section)	700 345
<i>Dont Restes à Réaliser 2025</i>	<i>1 227 088</i>	<i>Dont Restes à Réaliser 2025</i>	<i>980 534</i>
Total général	5 958 450	Total général	5 958 450

c) Les principaux Investissements de l'année 2026 sont les suivants :

- Opération d'aménagement des archives municipales (enveloppe lissée sur 2 ans) : 800 000 € en 2026
- Sécurisation de falaises : 141 326 €
- Réfection d'aires de jeux (cathédrale) : 65 166 €
- Relamping et Economie d'Energie : 253 880 €
- Travaux de voirie et sécurité : 191 700 €
- Travaux chaudières bâtiment : 100 278 €
- Mise en place de visiophones et ouverture à distance 11 établissements scolaire et périscolaires : 52 800 €
- Etudes nouvelle crèche : 45 000 €
- Equipements Ecoles : 35 705 €
- Mise aux normes horodateurs et dépenses vidéo surveillance : 78 440 €
- Dépenses informatiques et de logiciels : 78 106 €
- Renouvellement de véhicules / engins de voirie / matériel : 121 177 €
- Opération Façades et commerces : 76 000 €

Une enveloppe en réserve de dépenses soit en cas d'urgence soit en fonction de l'avancée des dossiers :

- Rénovation de la toiture du centre technique : 87 600 €
- Enveloppe sécurisation falaises : 120 000 €
- Fouilles archéologiques : 150 000 €
- Enveloppe remplacements chaudières en urgence : 50 000 €
- Maitrise d'œuvre Crèche : 317 200 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 70 000 € (prévision pour les archives en 2026 - le solde en 2027/2028)
- Anah : 52 421 € (péril)
- de la Région : 449 000 € (Financement triangle touristique)
- CAF : 21 700 (équipements Enfance Jeunesse)

Pour équilibrer ces dépenses et préserver un fonds de roulement minimum de 800 000 €, il a été inscrit un nouvel emprunt de 1 615 310 €. Ce montant représente un montant maximum et cet emprunt ne sera réalisé qu'à hauteur du besoin du budget, soit en fonction de la réalisation des dépenses inscrites et du résultat prévisionnel de fonctionnement.

Le budget Primitif reprend le solde des dépenses à intervenir sur des investissements lancés en 2025 et non

encore finalisés. Ces dépenses et recettes en cours reprises sont les RAR 2025 (Restes à Réaliser 2025)

e) les Restes à réaliser de 2025 :

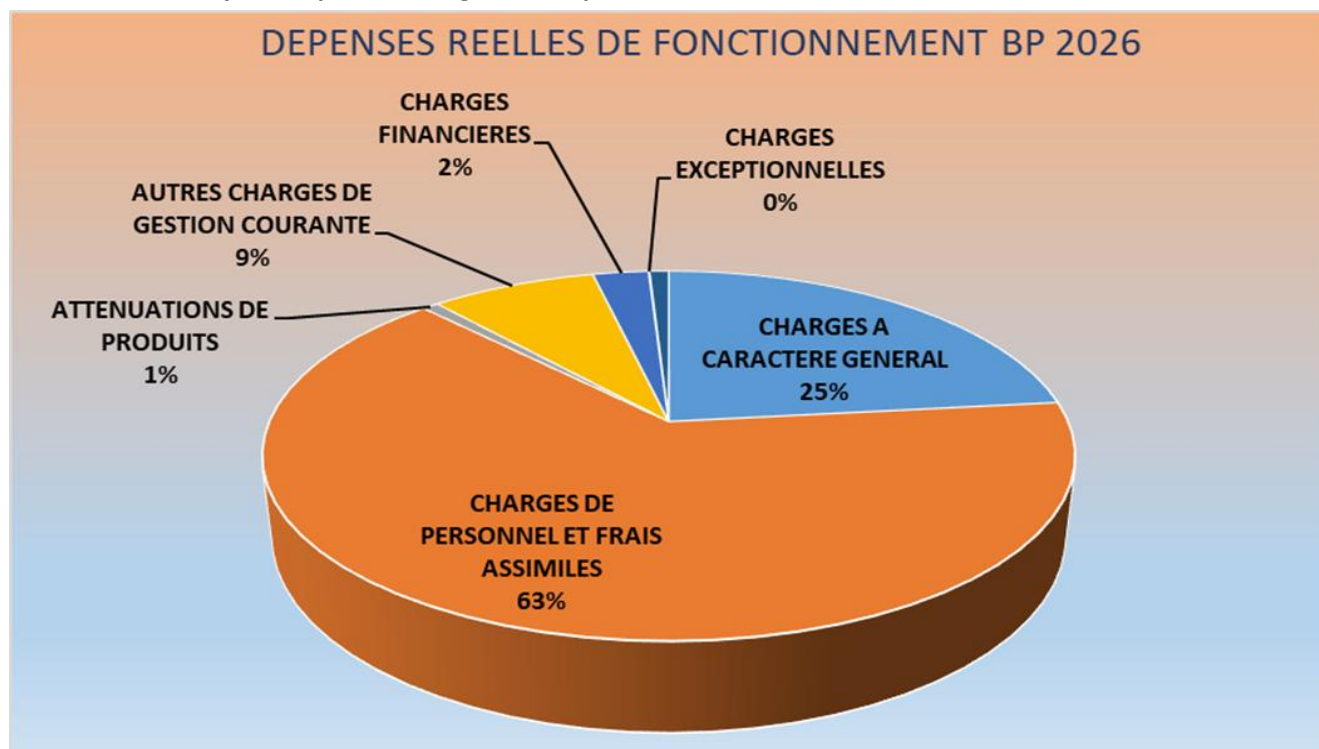
Dépenses : 1 127 088.41 €

- Dépenses de Relamping et économie d'Energie : 121 434 €
- Travaux sur les chaudières : 51 371 €
- Chalets jardins partagés : 14 577 €
- Travaux d'aménagement des rues du Triangle : 796 860 €
- Maitrise d'œuvre pour les archives : 63 973 €
- Logiciel Enfance / Petite enfance : 24 960 €
- Sono extérieure : 2 221 €
- Module colombarium : 6 780 €
- Mise aux normes horodateurs : 30 936 €
- Motos police : 6400 €
- Etude sol crèche : 2 136 €
- Réfection city stade Chabot : 5 441 €

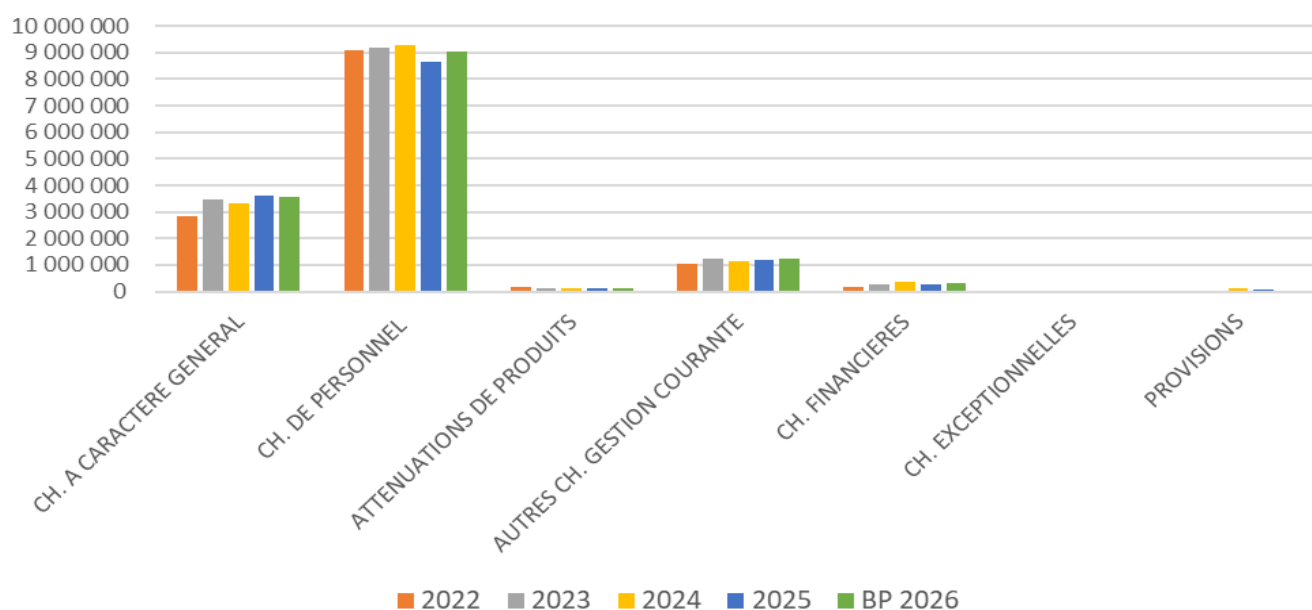
Recettes : 980 534.40 €

- Emprunt 2025 : 650 000 €
- Subventions CAF (logiciel + vidéo crèche) : 26 444 €
- Subvention DETR City stade : 2 170 €
- Subvention Fonds vert Relamping : 26 816 €
- Subvention DETR aménagement Triangle touristique : 241 369 €
- Subvention Département aménagement Triangle touristique : 22 998 €
- Subvention DETR remplacement sono : 10 738 €

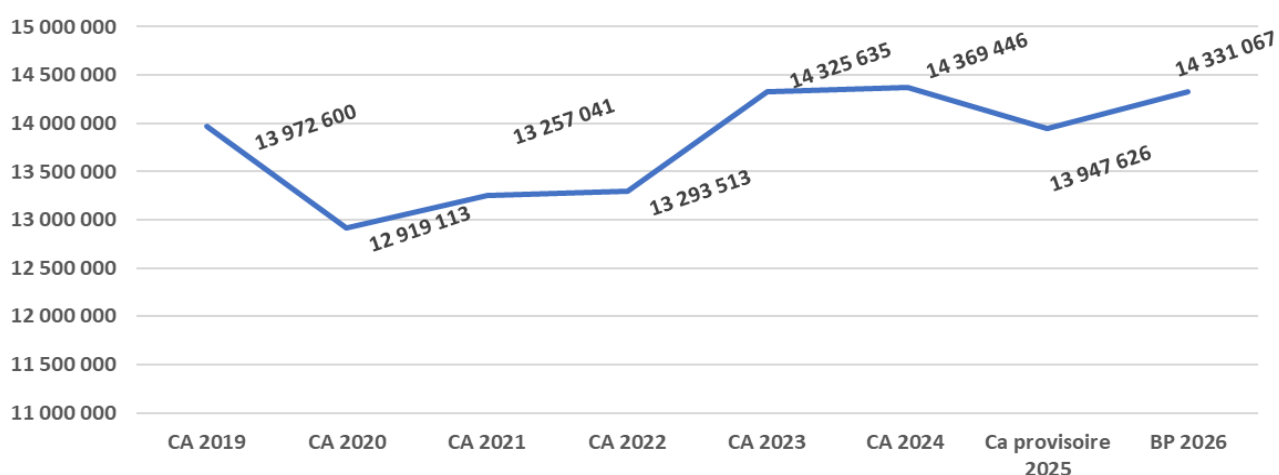
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



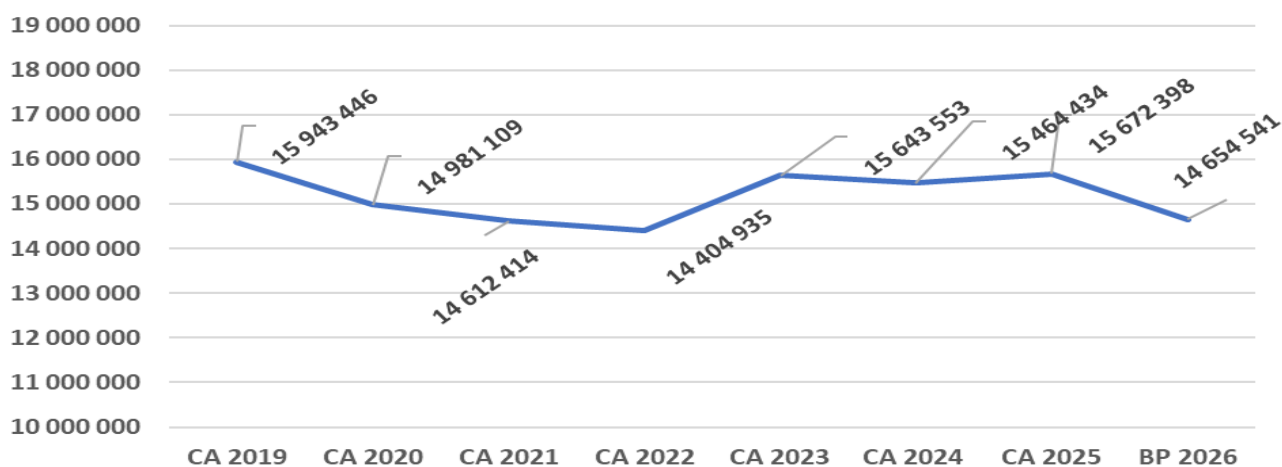
Evolution des dépenses de Fonctionnement



Charges réelles de Fonctionnement

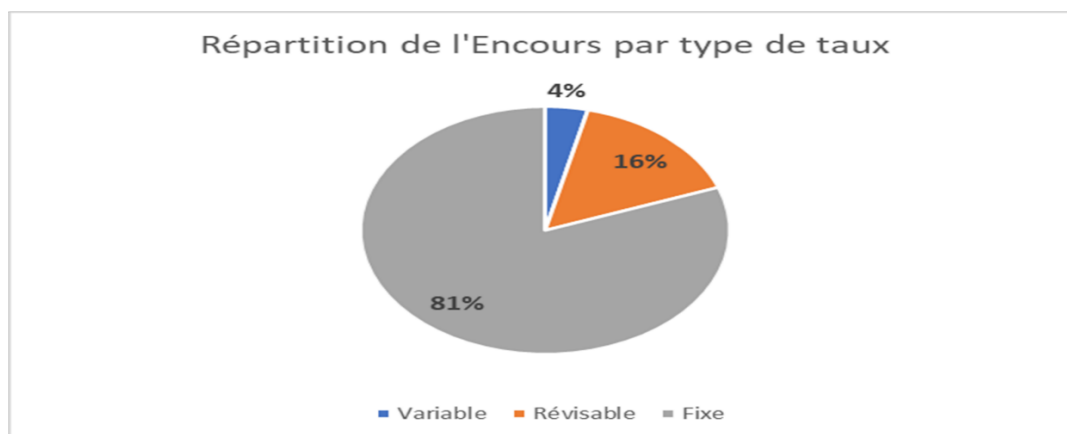


Recettes réelles de Fonctionnement

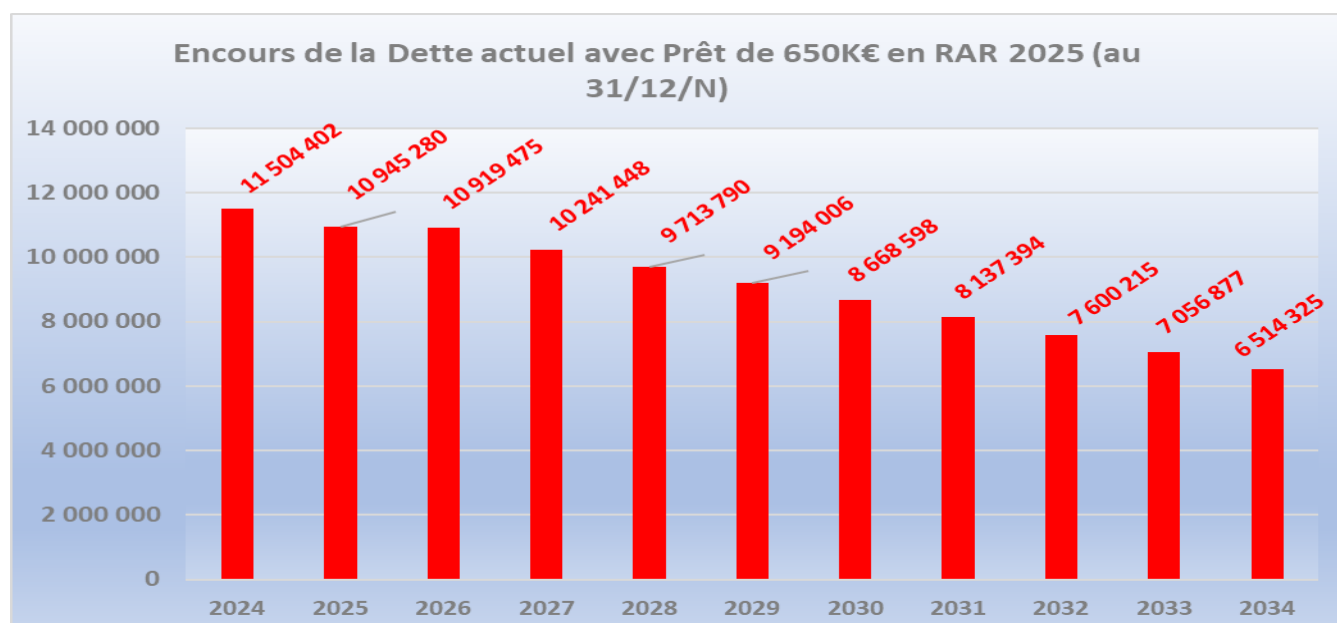


Evolution de la Dotation générale de Fonctionnement

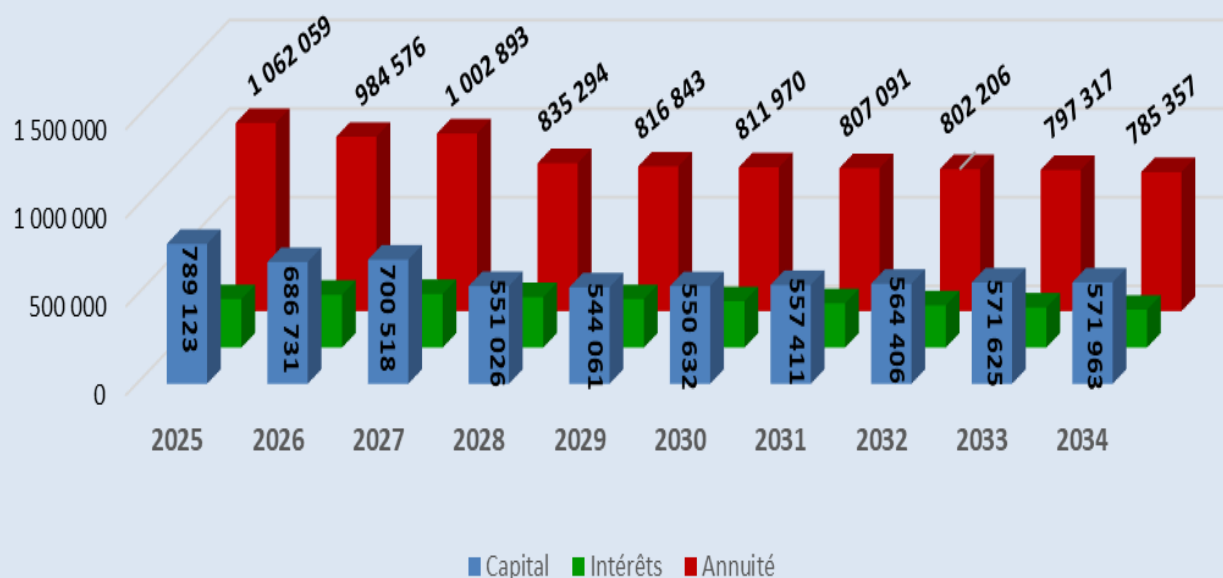
Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026 estim°
Dot° Forfaitaire	1 449 900	1 396 991	1 358 907	1 316 695	1 280 132	1 253 736	1 246 521	1 227 904	1 187 080	1 132 000
DSU	1 097 061	1 143 344	1 178 516	589 258						
DSR Bourg C	347 698	354 160	364 358	365 773	375 340	386 443	456 637	472 518	567 022	820 000
DSR Péréquat°				137 174	134 100	133 792	158 053	174 431	208 273	
DNP	152 565	138 663	127 318	84 716	76 244	68 620	99 660	76 753	101 520	84 000
Total	3 047 224	3 033 158	3 029 099	2 493 616	1 865 816	1 842 591	1 960 871	1 951 606	2 063 895	2 036 000
Baisse // N-1		-14 066	-4 059	-535 483	-627 800	-23 225	118 280	-9 265	112 289	-27 895



Encours de la Dette au 31 décembre N ou 1^{er} N+1

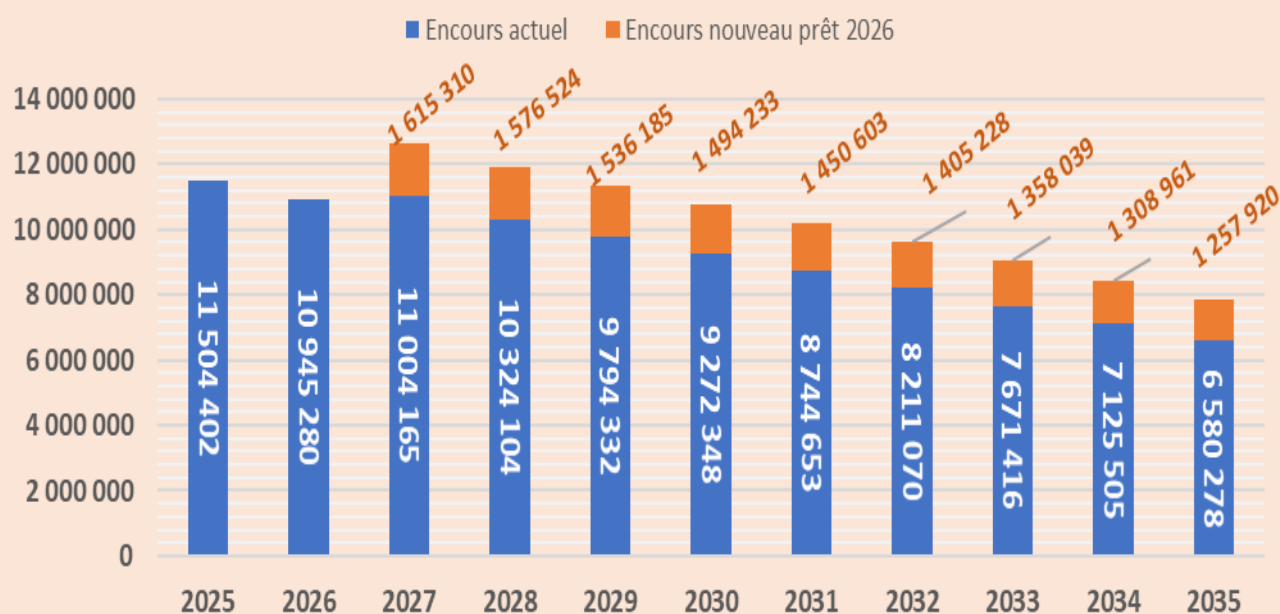


Evolution annuité de la Dette avec le Prêt de 650 k €



Encours de la Dette au 1^{er} Janvier N ou 31 décembre de N-1

Encours de la Dette avec Prêt de 2026



Note de présentation du Budget Primitif 2026

Budget service des Eaux

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service des Eaux.

Le budget annexe du service des Eaux est un budget assujéti à la TVA, dans la mesure où la fourniture d'Eau représente un service public industriel et commercial. Ce budget est soumis à l'instruction M49.

1.1 Le budget 2026

a) Vision Globale

Un budget prévisionnel qui s'élève à 2 803 367€ se répartit de la manière suivante :

- 680 000 € en section de fonctionnement (exploitation)
- 2 123 367 € en section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000.00
011	Charges à caractère général	121 200.00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	83 250.00	70	Produits des services, du domaine et vente	555 000.00
014	Atténuations de produits	0.00	73	Impôts et taxes	0.00
65	Autres charges de gestion courante	30.00	731	Fiscalité locale	0.00
66	Charges financières	34 900.00	74	Dotations, subventions et participations	0.00
67	Charges spécifiques	0.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	0.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0.00			
022	Dépenses imprévues	0.00	77	Produits spécifiques	0.00
			78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	239 380.00		Total recettes réelles de fonctionnement	655 000.00
023	Virement à la section d'investissement	270 620.00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 000.00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	440 620.00		Total recettes d'ordre de fonctionnement	25 000.00
	Total général des dépenses de fonctionnement	680 000.00		Total général des recettes de fonctionnement	680 000.00

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées pour :

- De dépenses réelles de fonctionnement : 239 380€
- De dotations aux amortissements : 170 000€
- De virement à la section d'investissement : 270 620€

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 174 903.60€ pour l'année 2025 (réalisé) à 239 380 € pour le prévisionnel 2026.

Elles sont constituées par les diverses refacturation de la commune au titre de la contribution à l'usage des bâtiments administratifs et techniques... elles concernent également la mise à disposition du personnel. Les autres dépenses se rapportent au fonctionnement propre de ce service (tous les éléments ayant un lien avec contrat de délégation de service public avec SUEZ), les intérêts des emprunts, les impôts fonciers, ...

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les charges à caractère générale par rapport à 2025 elles sont en progression de 50 888€ pour les raisons suivantes :

- l'anticipation des études nécessaires au renouvellement de la DSP qui arrive à échéance fin 2028 +13 820€
- électricité – gaz -eau : +4 200€
- annonces insertions presses dans le cadre d'une MO pour renouvellement +2 000€
- assurances+7 400€
- autres fournitures +1 000€
- redevance pour performance des réseaux eaux potable agence de l'eau : +5 000€
- concours divers adhésion SCOMAD et autres (dans le cadre de MO pour réalisation schéma directeur eau potable) +1 200€
- divers impôts +15 051€
- maintenance + 878€

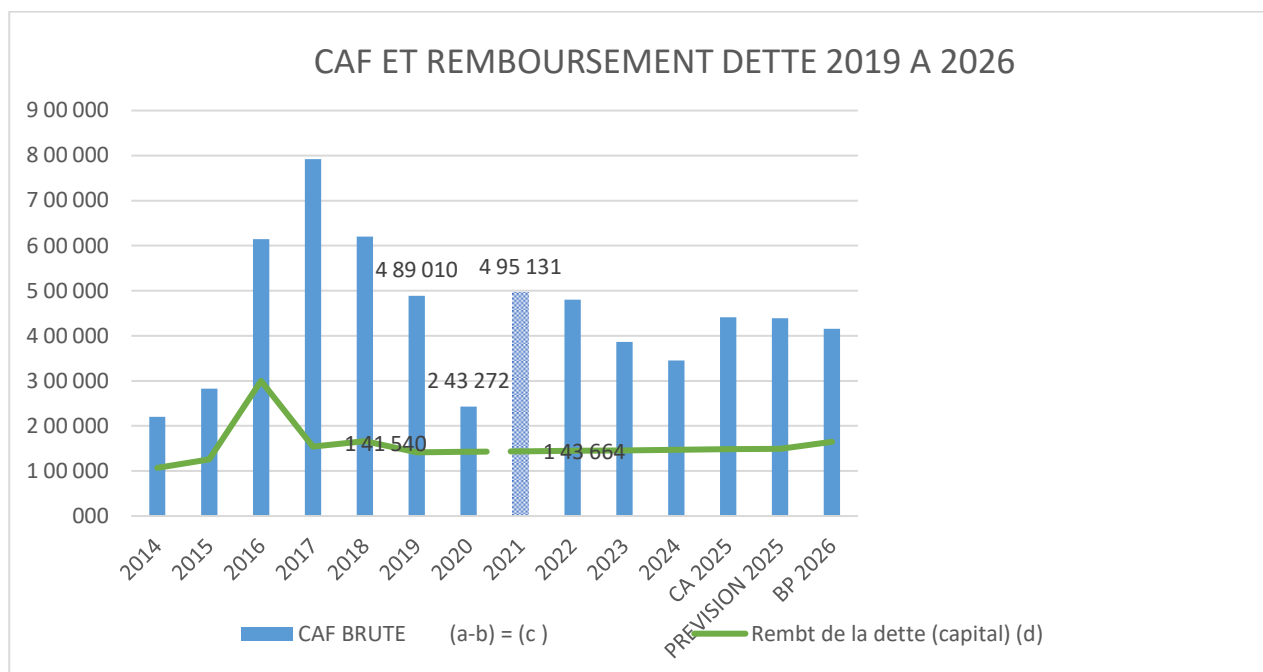
-Les frais de personnel: en baisse de 4 907€ par rapport réalisé 2025

-Les frais financiers + 18 465€. Cette évolution s'explique par le fait que l'année 2026 intègre la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 350 000€)

Les recettes réelles de fonctionnement, elles correspondent aux sommes encaissées au titre de la perception de la surtaxe eau reversée par SUEZ. **Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 représentent 580 000 € (680 000 € avec la reprise des résultats antérieurs).** La surtaxe étant étroitement liée aux consommations d'eau potable sur la commune de Saint-Claude, le montant a été revu à la baisse par rapport à 2025 (augmentation des tarifs février 2024), qui s'explique par :

- baisse de population constante sur la commune
- baisse consommation d'eau par ménage passant de 125m3 pour un ménage de 4 personnes à 95m3
- réducteurs d'eau placés en vue de diminuer la consommation

Au Budget, la section de fonctionnement fait apparaître un solde positif entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de 415 620€ et un remboursement en capital de 165 000€ (avec prise en compte mobilisation emprunt pour financement de la totalité des investissements inscrits en 2026). En 2025, le solde positif entre les dépenses et les recettes était de 441 294.43€, avec un remboursement d'annuité en capital de 148 371.39€.



La CAF (ou capacité d'autofinancement) étant la somme dont dispose le budget après la comptabilisation de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement. On peut parler de marge qui va servir en priorité à payer le capital de la dette et ensuite autofinancer une partie des investissements.

Le virement à la section d'investissement, ressource propre de la collectivité, constitue d'une part une épargne obligatoire destinée à la couverture du remboursement du capital de la dette, et d'autre part une épargne volontaire permettant de limiter de manière pérenne le recours à l'emprunt, et de financer les dépenses d'équipements de la section d'investissement.

B. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service des Eaux à moyen ou long terme, avec les changements de canalisation du réseau en eau potable. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de ce budget annexe regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de ce service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études (sur la faisabilité de la recherche en eau potable...) et de travaux sur le renouvellement de réseaux existants.
- en recettes : il s'agit des subventions d'investissement perçue en lien avec les projets de renouvellement de réseaux, provenant de l'Agence de l'Eau – DETR – Département.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	690 256.00	Solde d'investissement reporté	124 509.00
Remboursement d'emprunts	165 000.00	Virement de la section de fonctionnement	270 620.00
Subvention d'investissement	17 611.00	Emprunt	406 442.00
Etudes	180 000.00		
Installation complexe spécialité	50 000.00	Affectation de Résultat	305 739.00
Renouvellement réseaux	855 500.00		
Avances et acomptes	70 000.00	Opérations patrimoniales (intérieur section)	70 000.00
		reprise résultat 2025	776 057.00
Opérations patrimoniales (intérieur de la section)	70 000.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	170 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	25 000.00		
Total général	2 123 367.00	Total général	2 123 367.00

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants (hors crédits reportés) :

Principaux travaux prévus en 2026 :

	325 000.00
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	
Réseaux canalisation : Rue Mercière/Place Louis XI – Rue A Janvier :	107 500.00
Ressources secours station pompage Flumen :	50 000.00
Réseaux canalisation : Pont Central :	30 000.00
Réseaux canalisation : Partie basse Rue Poyat :	40 000.00
Réseau canalisation : Avenue de Belfort :	40 000.00
Travaux divers :	80 000.00
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	70 000.00
Schéma directeur d'eau potable :	130 000.00
Réseaux canalisation : La Pierre Qui Vire :	225 000.00
Protocole transactionnel :	50 000.00
TOTAL TRAVAUX propositions nouvelles 2026	1 147 500.00

Pour 2026, les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette se chiffrent à 1 173 311 €. Le financement se fera en partie par de l'autofinancement et en partie par de l'emprunt à hauteur de 406 442€.

Note de présentation du Budget Primitif 2026

Budget Annexe service Assainissement

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service de l'Assainissement.

Le budget annexe du service de l'Assainissement est un budget assujéti à TVA, dans la mesure où sa gestion es assimilée à un service public industriel et commercial. Ce budget est soumis à l'instruction M49

1.1 Le budget 2026

a) Vision Globale

Un budget prévisionnel qui s'élève à 2 262 864€ réparti de la manière suivante :

- 488 500 € en section de fonctionnement (exploitation)
- 1 774 364 € en section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000.00
011	Charges à caractère général	181 500.00	013	Atténuations de charges	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 250.00	70	Produits des services, du domaine et ventes div.	343 500.00
014	Atténuations de produits	0.00	73	Impôts et taxes	0.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	731	Fiscalité locale	0.00
66	Charges financières	26 000.00	74	Dotations, subventions et participations	0.00
67	Charges spécifiques	4 000.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	76	Produits financiers	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	77	Produits spécifiques	0.00
			78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	281 750.00		Total recettes réelles de fonctionnement	443 500.00
023	Virement à la section d'investissement	56 750.00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000.00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	206 750.00		Total recettes d'ordre de fonctionnement	45 000.00
	Total général des dépenses de fonctionnement	488 500.00		Total général des recettes de fonctionnement	488 500.00

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées pour :

- De dépenses réelles de fonctionnement : 281 750€
- De dotations aux amortissements : 150 000€
- De virement à la section d'investissement : 56 750€

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 337 226.20€ pour l'année 2025 (réalisé) à 488 500 € pour le prévisionnel 2026.

Elles sont constituées par les diverses refacturation de la commune au titre de la contribution à l'usage des bâtiments administratifs et techniques... elles concernent également la mise à disposition du personnel. Les autres dépenses se rapportent au fonctionnement propre de ce service (tous les éléments ayant un lien avec contrat de délégation de service public avec SUEZ), les intérêts des emprunts, les impôts fonciers, ...

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les charges à caractères générales par rapport à 2025 en progression de 56 857€

Les principales raisons de cette hausse sont :

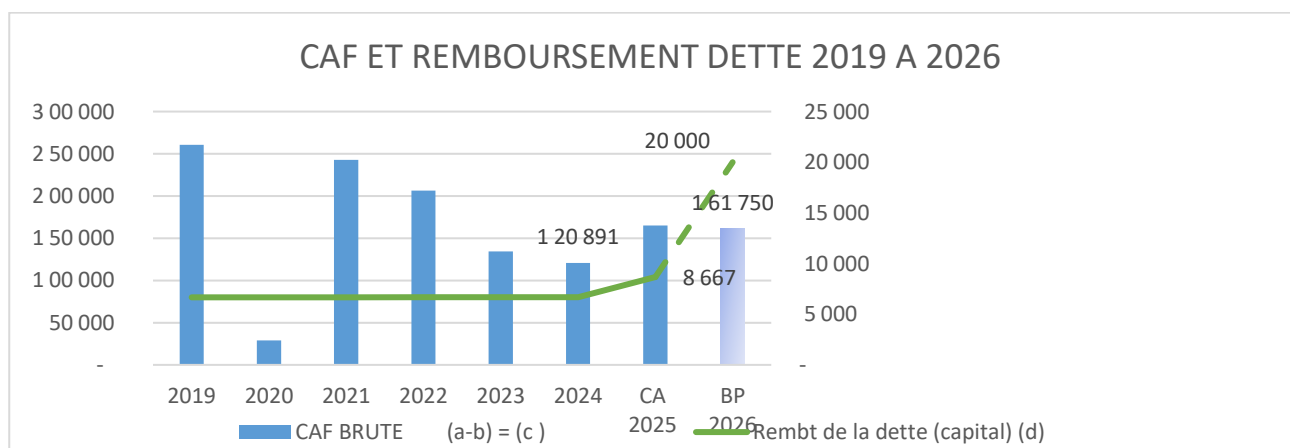
- l'anticipation des études nécessaires au renouvellement de la DSP qui arrive à échéance fin 2028 +6 214€
- électricité – gaz -eau : +3 700€
- annonces insertions presses dans le cadre d'une MO pour renouvellement +2 000€
- assurances+8 671€
- autres fournitures +500€
- redevance pour performance épuratoires du réseau - agence de l'eau : +3 500€
- Frais télécommunication +1 333€
- Honoraires +30 000€
- maintenance +878€

-Les frais de personnel : -3 575€ par rapport réalisé 2025

-Les frais financiers + 20 534€, cette évolution s'explique par le fait que l'année 2026 intègre la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 240 000€)

Les recettes réelles de fonctionnement, elles correspondent aux sommes encaissées au titre de la perception de la surtaxe assainissement reversée par SUEZ. **Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 388 500 € (488 500 € avec la reprise des résultats antérieurs). Dans La mesure où la surtaxe est étroitement liée aux consommations d'eau potable, et que cette dernière tend à baisser, le montant de la surtaxe a été revu à la baisse par rapport à 2025.**

Au Budget, la section de fonctionnement fait apparaître un Autofinancement de 161 750€ et un remboursement en capital de 20 000€ (avec prise en compte mobilisation emprunt pour financement de la totalité des investissements inscrits en 2026). En 2025, la capacité d'autofinancement était de 165 032.98€, avec un remboursement en capital de 8 666.68€.



Le montant du virement à la section d'investissement de 56 750 € auquel il convient d'ajouter les dotations

aux amortissement 150 000€, chiffre au global un autofinancement 161 750€.

B. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	703 364.00	Solde d'investissement reporté	332 216.00
Remboursement d'emprunts	20 000.00	Virement de la section de fonctionnement	56 750.00
Subvention d'investissement	0.00	Emprunt	241 791.00
Etudes	0.00		
Installation complexe spécialité	80 000.00	Affectation de Résultat	73 116.00
Matériels spécifiques	110 000.00		
Renouvellement réseaux	716 000.00		
Avances et acomptes	50 000.00	Opérations patrimoniales (intérieur section)	50 000.00
		reprise résultat 2025	870 491.00
Opérations patrimoniales (intérieur de la section)	50 000.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	150 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	45 000.00		
Total général	1 774 364.00	Total général	1 774 364.00

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants (or crédits reportés) :

Principaux travaux prévus en 2026 :

Réseaux canalisation : Rue La Pierre Qui Vire :	225 000.00
Réseaux canalisation : Rue A.Janvier Partie Haute Poyat :	80 000.00
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	20 000.00
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	50 000.00
Réseaux canalisation Av Belfort :	20 000.00
Réseaux canalisation Montée de la Cueille :	20 000.00
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	160 000.00
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat (partie basse) :	20 000.00
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	50 000.00
Travaux divers :	80 000.00
Dégrilleurs Chevy :	30 000.00
Débimètres Avignon :	
Réseaux canalisation Rue Lt Froidurot :	40 000.00
Réseaux canalisation : Rue de Vennes Cinquétral : 80 000 €	80 000.00
TOTAL TRAVAUX propositions nouvelles 2026	875 000.00

Pour 2026, les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette se chiffrent à 976 000 €, le

financement se fera en partie par l'autofinancement et la différence de 241 791€ par un emprunt.

Note de présentation du Budget Primitif 2026

Budget Annexe Régie Electricité

1. La section de fonctionnement

1.1 Le budget 2026

a) Vision Globale

Un budget prévisionnel qui s'élève à 3 656 956€ réparti de la manière suivante :

- 1 920 290 € en section de fonctionnement (exploitation)
- 1 736 666 € en section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	406 290.00
011	Charges à caractère général	716 950.00	013	Atténuations de charges	12 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 700.00	70	Produits des services, du domaine et vente	1 500 000.00
014	Atténuations de produits	0.00	73	Impôts et taxes	0.00
65	Autres charges de gestion courante	202 000.00	731	Fiscalité locale	0.00
66	Charges financières	88 600.00	74	Dotations, subventions et participations	0.00
67	Charges spécifiques	0.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	2 000.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	200 000.00			
022	Dépenses imprévues	0.00	77	Produits spécifiques	0.00
			78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 286 250.00		Total recettes réelles de fonctionnement	1 920 290.00
023	Virement à la section d'investissement	124 040.00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	634 040.00		Total recettes d'ordre de fonctionnement	0.00
	Total général des dépenses de fonctionnement	1 920 290.00		Total général des recettes de fonctionnement	1 920 290.00

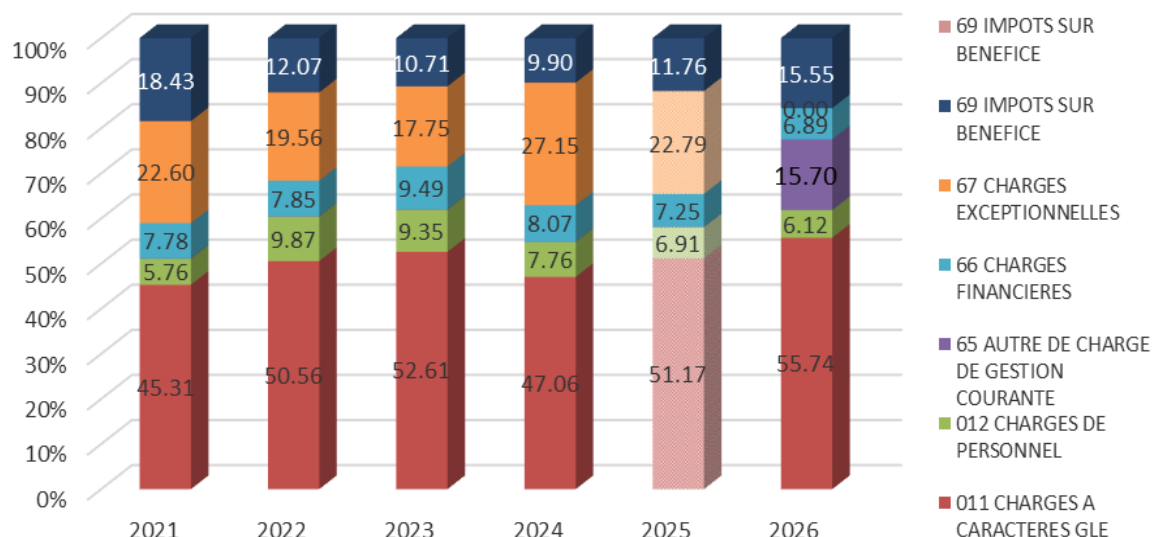
1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1 096 767€ pour l'année 2025 (réalisé) à 1 286 250 € pour le prévisionnel 2026.

Le même type de charges que vie précédemment pour 2 précédents budgets annexes. Il faut ajouter à celui-ci, l'entretien et la consommation en électricité des centrales hydro-électriques des centrales de Porte Sachet et la Microcentrale, les prestations de services (EDF pour le fonctionnement et placement du productible), les intérêts des emprunts à payer, les impôts fonciers, impôts sur société...

REPARTITION DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021-2026



Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les charges à caractères générales représentent 55.74% des inscriptions budgétaires de 2026. Elles sont en progression de + 65 549€).

Elles regroupent différentes charges comme :

- contrats de prestations avec EDF pour les centrales hydroélectriques (+7000€) – (une hypothétique régularisation de factures d'EDF suivant rapport activité (+43 000€))
- impôts fonciers (augmentation bases foncier 2026 +0.8%) – CFE,
- diverses charges : électricité, entretiens divers, nettoyage de calcites, élagage, peinture rail, évacuation embâcles, assurance, anticipation de l'arrivée à terme du contrat de vente d'énergie courant octobre 2027 (+30 000€)...

- Les charges de gestion courante : 15.70% :

- Reversement de l'excédent de fonctionnement au profit du budget principal de la commune. Dans un souci de pérenniser cette contribution, il a été choisi de limiter pour 2026, le versement à 200 000€ (-50 000€ par rapport au réalisé 2025). Jusqu'en 2025, ce versement était inscrit en charge exceptionnelle, la nomenclature comptable évoluant, cette dépense change de chapitre du 67 au 65. L'impôts sur le bénéfice 15.55%.

- Les frais de personnel représentent 6.12% de dépenses de fonctionnement et progressent de +2 867€ par rapport au réalisé 2025)

- Les frais financiers :

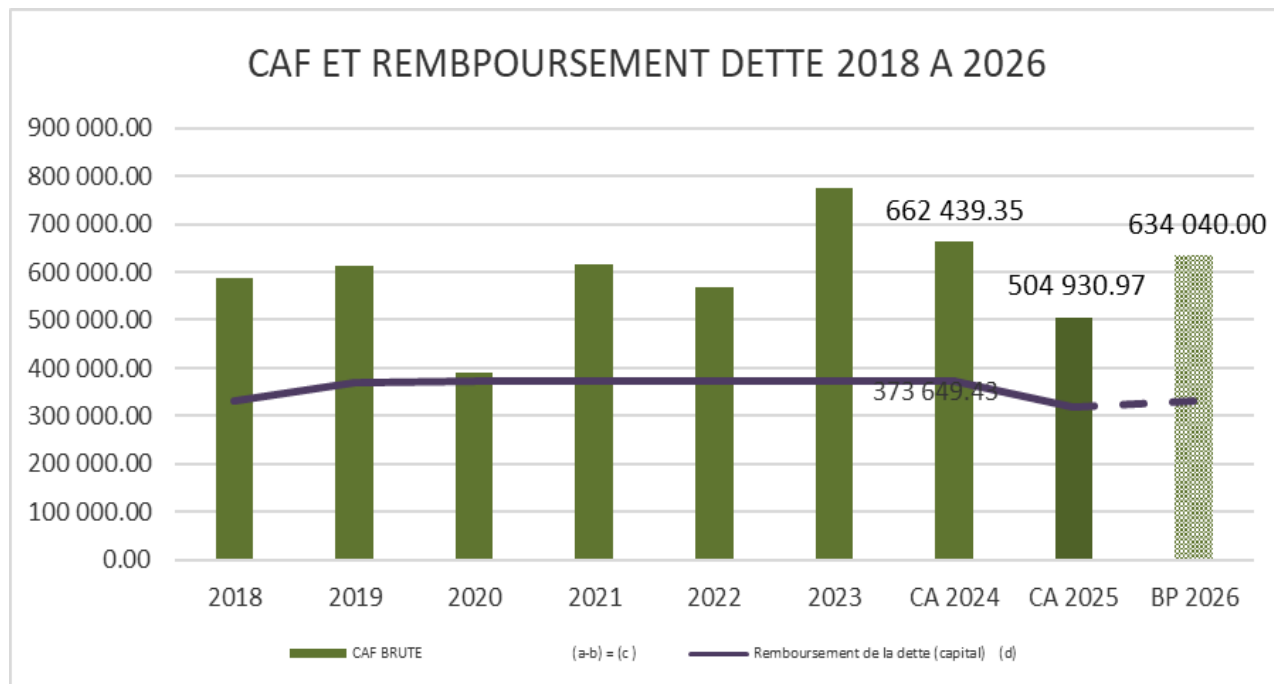
Le remboursement de la dette représente 15.70%. Une augmentation de 90 59€ suite à la prise en compte de la mobilisation d'un emprunt d'équilibre en 2026.

Par rapport au réalisé 2025, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget 2026 ont augmenté de +189 483€ (avec une progression des prestations de service de +65 549€ - Impôts fonciers et CFE + 14 844€) – assurance multirisque +65 000€ - Impôts sur bénéfices +70 987€. Ces augmentations sont toutefois atténuées par certaines baisses observées. C'est le cas du reversement de l'excédent de fonctionnement au profit du budget principal -50 000€

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente d'énergie électrique, ainsi que la rémunération de certaines obligations.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 représentent 1 512 000 € (1 920 000 € avec la reprise des résultats antérieurs). Le vente d'énergie (étroitement liées aux conditions climatiques, avec les périodes de sécheresse de plus ne plus fréquentes) ont été volontairement estimées à la baisse de 5% par rapport au réalisé 2025

Au Budget, la section de fonctionnement fait apparaître un autofinancement prévisionnel de 634 040€ et un remboursement en capital de 330 000€ (avec prise en compte de la mobilisation d'un emprunt pour financer la totalité des investissements inscrits en 2026). En 2025, la capacité d'autofinancement était de 504 930.97€, avec un remboursement en capital de la dette 317 988.66€.



Le montant du virement à la section d'investissement de 124 040 € auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissement 510 000€, chiffre au global un autofinancement à 634 040€.

B. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement de ce budget concerne essentiellement les acquisitions de matériel hydraulique, d'informatique, de biens immobiliers, d'études (étude de dangers) et de travaux soit sur des structures déjà existantes (colmatage des fuites sur le bajoyer rive gauche du barrage – surcourse), soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : ce budget ne dispose d'aucune subvention d'investissement. Les réserves réglementées pour 122 238€ proviennent de la plus-value générée par la vente d'obligations réalisés courant juin 2025, affectée en investissement afin de financer une partie des travaux 2026.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	78 616.00	Virement de la section de fonctionnement	124 040.00

Remboursement d'emprunts	330 000.00	Emprunt	276 724.00
Installations générales - agencement aménagement (remplacement condensateur - canaux de fuites)	102 500.00	Affectation de Résultat	122 838.00
Terrain	1.00		
Autres constructions - Tx divers - Dégrilleur mobile - cuvelage galerie	465 000.00	Opérations patrimoniales (intérieur section)	76 549.00
Etudes (colmatage + études danger + expertise décennale)	117 000.00		
Autres Immobilisations corporelles - caméra vidéo + matériels électriques	10 000.00	reprise résultat 2025	626 515.00
Production hydraulique - Tx surcourse	65 000.00		
Autres matériels industriels - remplacement bagues rotor - canaux de fuites	72 000.00		
Autres Immobilisations - sécurisation	10 000.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	510 000.00
Avances et acomptes	60 000.00		
Titres Immobilisés	350 000.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	76 549.00		
Total général	1 736 666.00	Total général	1 736 666.00

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Colmatages fuites bajoyer rive gauche du barrage (cuvelage) :	450 000.00
Remplacement condensateur :	50 000.00
Travaux surcourses Barrage :	65 000.00
Canaux de fuites :	67 000.00
Sécurisation barrage :	10 000.00
Travaux divers :	50 000.00
Caméra – vidéo protection :	5 000.00
Divers matériels électriques :	5 000.00
Expertise décennale conduite forcée	17 000.00
Etudes des dangers	50 000.00
TOTAL TRAVAUX propositions nouvelles 2026	769 000.00

Pour 2026, les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette se chiffrent à 1 330 117€, le financement se fera en partie par la capacité d'autofinancement nette 304 040€ et la reprise de résultat 2025 : 626 515€, réserves réglementées pour 122 238, la différence de 276 724€, qui représente le besoin de financement fera l'objet d'un emprunt d'équilibre.

Note de présentation du Budget Primitif 2026

Budget Annexe Camping

La gestion de cet équipement a été confiée à un délégataire en date du 1^{er} avril 2025.

Les charges demeurant à la commune (Délégant) concernent :

- Taxe Foncière : 3 900€
- Assurances : 4 000€
- dotation aux amortissements : 17 245.53 €

Les recettes sont les suivantes :

- Redevance du Délégataire/concessionnaire : 15 000 €
- Reprise sur amortissements : 6 989€
- Un résultat d'exploitation reporté de 10 007.44 €